LA TERRE EST NOTRE MÉTIER
LES LETTRES FILIÈRES FNAB

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Lait ▸ Juillet 2015 N°4

Pratiques à la ferme

Parasitisme : comment y faire face ?

Un hiver doux de plus qui s'éloigne, voilà deux ans que les conditions climatiques n'aident pas à limiter les populations de parasites internes. Comment favoriser l'adaptation des bovins à un milieu riche en parasites ? Quels sont les outils d'aide à la décision à disposition des éleveurs pour la gestion des parasites ? Nous vous proposons quelques clés pour faire face à une famille de parasites très présents en cette saison : les strongles.

Rappels sur la vie des strongles

Les parasites vivent alternativement dans nos prairies et à l'intérieur des ruminants. De façon schématique, on peut distinguer deux grandes catégories de parasites : ceux qui vont de l'animal à l'herbe et de l'herbe à l'animal ; ceux qui passent par un « hôte intermédiaire » et dépendent donc de la présence de cet hôte, tels les petites et grandes douves, les paramphistomes, les tænias…

Les parasites qui préoccupent majoritairement les éleveurs en cette saison sont ceux au cycle simple appartenant à la grande famille des strongles et dont la charge parasitaire sur les pâtures augmente au fil du printemps.

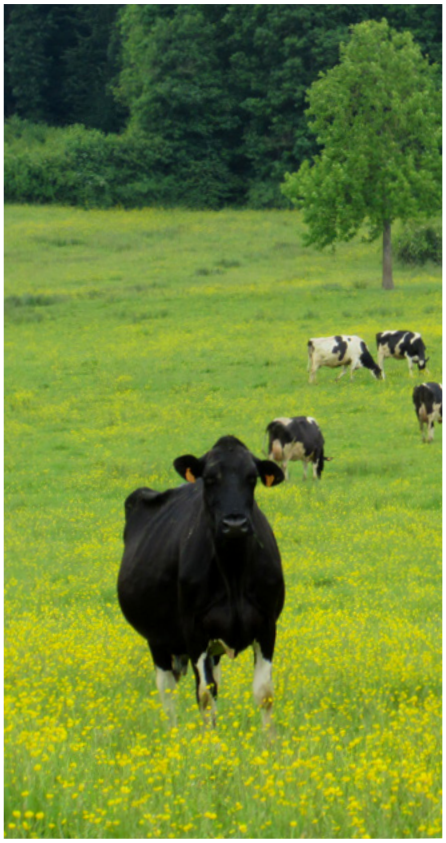

© FRAB Champagne-Ardenne

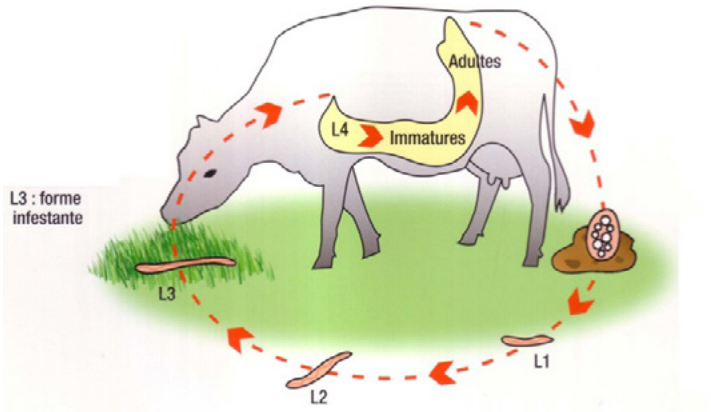

Cette représentation du cycle est valable pour les strongles et trichostrongles digestifs dont la présence est classiquement évaluée par la coproscopie et dont les conséquences sur la santé de l'animal sont assez variables d'une espèce à l'autre. Les strongles respiratoires responsables de la bronchite vermineuse suivent un cycle proche.

Au fil du printemps, les bovins broutent de l'herbe où se trouvent les larves L3 (stade infestant), larves qui se transforment en adultes à l'intérieur de l'organisme (période prépatente), lesquels vont pondre des œufs une vingtaine de jours plus tard. Ces œufs évoluent ensuite en passant par les différents stades (œufs, L1, L2) pour devenir à leur tour des larves L3, entre une et trois semaines plus tard selon l'espèce de strongles et la température extérieure. Au fil de ces cycles de 4 à 6 semaines, le milieu s'enrichit donc de larves L3 qui survivent généralement plusieurs mois dans les conditions de température et d'humidité estivales. Les larves L3 se situent surtout au pied des herbes, à moins de 10 cm du sol, même si elles montent et descendent sur les tiges selon le degré d'humidité de l'herbe (elles sont plus hautes après la rosée du matin par exemple).

Facteurs influençant le degré d'infestation des pâtures

La phase extérieure est très dépendante de la température et certaines interventions peuvent aider à limiter la charge parasitaire. La rotation peut être intéressante mais un retour sur parcelle toutes les trois semaines (ce qui est souvent le délai optimal du point de vue de la pousse de l'herbe) est quasi-équivalent à un pâturage continu. Le tableau ci-dessous résume les conditions et actions influençant le degré d'infestation des prés.

Conditions / interventions	Effets
18° C avec un taux d'humidité classique sous nos climats tempérés	Raccourcissement de la durée de la phase extérieure : de mi-juin à mi-juillet, selon le déroulement du printemps, le risque devient maximal
Hiver froid et sec (une quinzaine de jours avec des températures inférieures à 0° C)	Élimination d'une bonne partie des larves durant l'hiver
Période chaude et sèche intervenant sur des herbes courtes dont la base est exposée au soleil (après une coupe intermédiaire en juillet par exemple)	Assainissement des pâtures
Prairies retournées	Retour à zéro de la charge parasitaire
Pâturage pas trop court	Limitation de la quantité de L3 ingérées
Surpâturage	Augmentation de la quantité de L3 ingérées
Passage d'une autre espèce qui aura bien tondu l'herbe mais qui ne permet pas la réalisation du cycle des parasites, le cheval par exemple	Assainissement des pâtures

Favoriser l'immunité des animaux

Heureusement, les animaux apprennent à gérer ces parasites et une immunité se met progressivement en place à leur contact. Il ne s'agit pas d'un rejet total de type réaction vaccinale mais d'une forme de régulation de la quantité de strongles tolérés par l'organisme. Cette régulation s'apparente à une digue que l'animal édifie au fil du temps et qui permet de « contenir » une quantité « normale » de parasites. Une fois l'immunité acquise, dès lors que la présence de parasites ne dépasse pas cette quantité « normale », elle a des effets mineurs sur l'animal sauf si le soubassement de cette digue est fragilisé, ce qui peut arriver lors de maladies, de stress alimentaire important ou de mises bas.

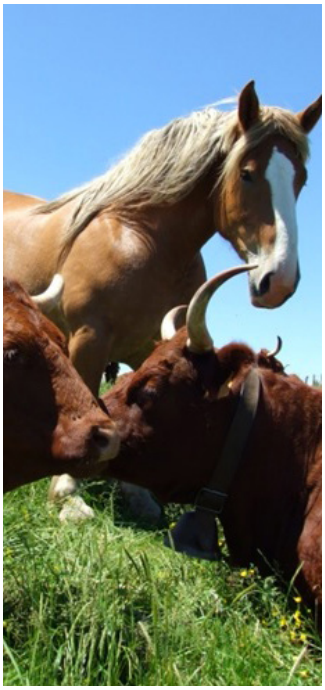

Pour acquérir l'immunité, il faut du temps : au moins huit mois de contact permanent mais pas trop intense, soit deux saisons de pâturage ou une saison complète en système tout herbe s'il n'y a pas de traitement d'éradication de l'ensemble des parasites mis en place. Il faut en effet noter qu'un traitement rémanent qui détruit les parasites pendant un mois prolonge au moins d'autant, sinon plus, le temps nécessaire à l'installation de l'immunité.

Pour limiter la quantité de parasites, tout en permettant le contact continu, il est parfois utile de limiter la population active de vers à l'aide de traitements phytothérapiques. Ceux-ci n'éradiquent pas les parasites mais en restreignent le nombre. Dans les cas extrêmes, un traitement instantané allopathique avec une molécule à action courte peut être administré. En cas de bronchite vermineuse par exemple, l'effet pathogène est souvent trop marqué pour laisser évoluer la maladie et les défenses de l'hôte.

Pour les adultes, après cette éducation parasitaire des deux premières années, les strongles ne devraient plus être un problème, sauf en cas de stress physiologique trop intense comme un vêlage sur animal en très mauvaise santé ou une maladie débilitante.

Évaluer la présence du parasitisme

Lors des deux premières années de pâture, les tests classiquement utilisés pour évaluer la situation parasitaire sont :

- La coproscopie en cours de saison ;
- La densité optique qui mesure les anticorps anti-ostertagia dans le lait de tank ;
- Les dosages de pepsinogène sur le sang à la rentrée à l'étable.

Les résultats de ces tests méritent néanmoins d'être interprétés au vu d'autres éléments. Par exemple, les seuils généralement admis pour le pepsinogène en élevage conventionnel sont souvent franchis lors de contrôles sur des animaux en système herbe. Ces animaux sont pourtant en bonne santé. Le risque de forme retard d'ostertagiose (formes enkystées qui se libèrent sous l'effet du stress ou quand la température extérieure remonte) n'en existe pas moins, mais l'attitude à adopter mérite d'être discutée.

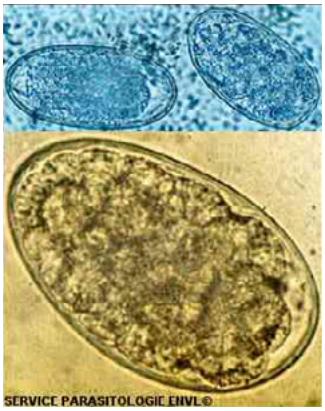

Œufs de strongles au microscope
© ENVL

Les mêmes réserves peuvent être émises sur les résultats des coproscopies qui peuvent être faussement rassurants (la ponte n'est pas forcément régulière) ou alarmants lorsqu'on est confronté à des strongles qui pondent beaucoup mais qui ne sont pas forcément très pathogènes (le nombre d'œufs émis par jour varie de 50 à 250 000 œufs selon les espèces de strongles). De plus, les résultats sont toujours en décalage de trois semaines par rapport à l'infestation car les L3 que le bovin a ingérées mettent trois semaines pour parvenir au stade de ponte.

C'est donc l'éleveur qui sera le juge de paix à partir d'une bonne connaissance des cycles et des facteurs de risque : animaux qui souffrent, diarrhées qui persistent au-delà de la courte période d'adaptation à un pâturage plus riche, poils décolorés, croissance en dessous de la normale… Les résultats des analyses doivent ainsi être pris avec du recul et considérés comme de simples aides à la décision.

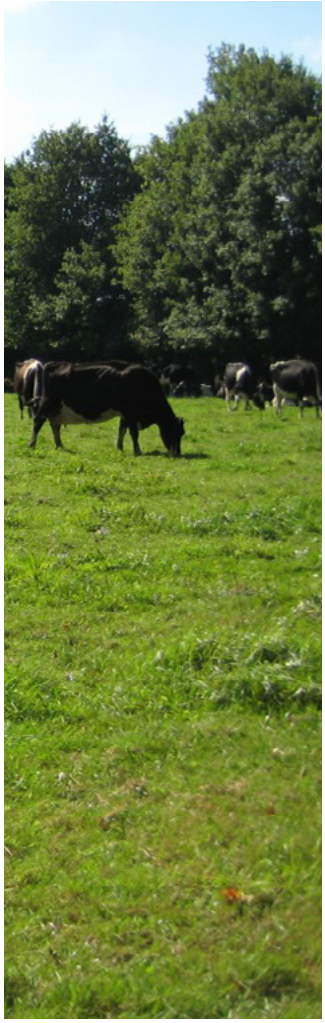

Le rôle de l'éleveur est d'évaluer, selon les pâtures, le climat et la gestion des rotations, à quelle quantité de parasites est confronté son troupeau et comment il est préparé à y faire face. Le réseau FNAB est soucieux d'accompagner les éleveurs dans la gestion du parasitisme. Ainsi, le suivi sanitaire mis en place par le GAB 44 par exemple vise à permettre aux éleveurs, par le biais de formations et d'appui individuel, de maîtriser les facteurs d'évaluation des risques et les divers éléments de décision pour accompagner l'établissement de l'équilibre entre hôtes et parasites. Selon les régions, chacun peut trouver le partenaire compétent (vétérinaire, GAB…) pour l'accompagner dans cette démarche.

Rappel réglementaire

En élevage bio, une attention particulière est portée à la prévention des maladies : sélection des races, pratiques de gestion des élevages, qualité des aliments, densité adéquate et logement adapté.

L'utilisation de médicaments allopathiques de manière préventive est interdite. Lorsque des mesures préventives ont été mises en place mais s'avèrent insuffisantes, ils peuvent être administrés, si nécessaire, sous la responsabilité d'un vétérinaire, en soin curatif. Leur usage est cependant limité (trois traitements par an ou un traitement maximum pour les animaux vivant moins d'une année).

Les traitements antiparasitaires ne sont pas comptabilisés dans ce nombre limité de traitements allopathiques, ils sont administrables si nécessaire mais uniquement après constatation d'un problème sanitaire avéré sur un ou plusieurs individus ciblés. Leur emploi entraîne également le respect du doublement du délai d'attente légal avant commercialisation en bio des animaux ou de leurs produits (lait). Si ce délai n'existe pas, un délai minimal de 48 heures est appliqué.

Hausse de la collecte et des prix : les acteurs pourraient manquer de lait bio !

La FNAB réalise deux fois par an (avril et novembre) une note de conjoncture sur la filière lait de vache afin de fournir des repères utiles aux éleveurs bio. Bonne nouvelle : la collecte de lait bio a augmenté en 2014 et les prix ont également été à la hausse. Zoom sur les grandes tendances de l'année 2014.

Une année lactogène mais des manques à anticiper

La collecte 2014 est proche de 531 millions de litres de lait bio. La progression de 7,7 % par rapport à l'année précédente s'explique essentiellement par une année particulièrement lactogène, avec une très bonne pousse de l'herbe, concordant avec une demande des laiteries en lait bio. Malgré ce contexte favorable, les conversions sont faibles et le taux de réalisation des quotas est en moyenne de 82 %. L'enquête « conversion » réalisée cet automne par le Cniel montre en effet peu de conversions en cours et identifie même quelques arrêts. La prévision de collecte fin 2016 est de 548 millions de litres.

Après une importante phase de conversion en 2009-2010 et une augmentation rapide des volumes collectés en bio, la progression des volumes est très linéaire depuis 2012. Les marchés continuent de se développer et une baisse de la production, liée notamment à des départs en retraite, est à anticiper. Si les installations et les conversions de producteurs en bio répondent à des enjeux de société (reconquête de la qualité de l'eau, de la fertilité des sols, de la richesse en biodiversité, contribution à des territoires dynamiques), elles sont également importantes pour satisfaire les besoins actuels et à venir des marchés.

Au niveau européen, les tendances sont les mêmes : peu de perspectives d'augmentation des volumes face à des marchés en progression. En effet, avec la fin des quotas, des élevages danois se « déconvertissent » pour augmenter leurs volumes. Les prévisions d'augmentation dans les principaux pays européens producteurs de lait bio sont modestes même si des volontés sont affichées. Au regard de la progression des marchés européens, la disponibilité du lait bio risque d'être insuffisante à moyen terme pour satisfaire les besoins.

© APLB Seine-et-Loire

Des prix en progression

	2013	2014
Prix moyen annuel * (hors prime qualité)	425,07 / 1 000 litres	451 / 1 000 litres
Prix le plus bas *	397,07 / 1 000 litres	424 / 1 000 litres
Prix le plus haut *	436 / 1 000 litres	480 / 1 000 litres

* Qualité 38 g MG, 32 g MP

Si l'augmentation des prix mérite d'être saluée, elle reste encore insuffisante pour porter la filière, accompagner l'amélioration des performances environnementales et sociales des fermes bio et susciter des conversions et de nouvelles vocations. Avec l'ensemble des parties prenantes, il faut donc valoriser ces performances jusqu'aux consommateurs et se donner les moyens de les améliorer.

Au niveau européen, l'Allemagne est le premier pays producteur de lait bio avec 690 millions de litres en 2014 et un prix moyen pondéré de 470 / 1 000 litres. Le différentiel entre les prix du lait conventionnel et bio en Allemagne atteint 170 / 1 000 litres au premier trimestre 2015. En 2014, tous les pays européens producteurs (Autriche, Danemark, Pays-Bas, Belgique) affichent un prix moyen du lait bio supérieur au prix français et les tendances ne sont pas à la baisse pour 2015.

Aides

Déblocage d'une compensation pour le paiement des aides au maintien 2014

Suite à un arrêté paru le 7 mars, les agriculteurs bio ont vu leurs aides au maintien 2014 être réduites de 25 %. En réaction, une action nationale initiée par la FNAB a été menée le 17 mars. Une solution a finalement été trouvée. Le crédit d'impôt compensera automatiquement tout ou partie de la baisse des aides pour les agriculteurs éligibles. Une aide complémentaire sera versée par FranceAgriMer pour les besoins supplémentaires ou pour les agriculteurs non éligibles au crédit d'impôt. Cette régularisation devrait intervenir dans l'été, l'objectif étant une procédure aussi simple que possible.

Dans le cas de l'aide de FranceAgriMer, il sera demandé à chaque bénéficiaire de remplir un formulaire de demande d'aide très simple, pré-rempli, comportant une attestation où l'agriculteur devra indiquer les aides de minimis perçues durant l'exercice en cours et les deux précédents.

- Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre GRAB/GAB.

Une fiche pédagogique pour décrypter les mesures bio

La FNAB a rédigé une fiche pédagogique sur les mesures bio dans la nouvelle programmation 2015-2020. Certains points méritent d'être adaptés à chaque région (plafonnement des aides, règles de priorisation, MAEC ouvertes sur le territoire, etc.).

La fiche est disponible sur l'Intranet de la FNAB (accès réservé aux adhérents et salariés du réseau FNAB).

Recherche et expérimentation

La résilience des fermes bio : comment être encore là demain ?

Quels choix effectuer sur sa ferme pour faire face aux aléas ? Comment s'adapter aux changements climatiques et à leurs incidences sur les écosystèmes ? Comment s'adapter aux évolutions des marchés bio ? Quelle trajectoire suivre face à un futur difficilement prévisible ? Ce sont des questions de plus en plus importantes dans un monde où l'incertitude grandit notamment par rapport aux évolutions climatiques.

Les fermes bio doivent trouver un juste équilibre entre résultats économiques, sociaux et environnementaux et ceci dans la durée : elles doivent donc être résilientes. Cette notion a été abordée lors du projet Rep'AIR (des Repères pour l'Autonomie, l'Innovation et la Résilience des fermes bio) piloté en 2014 par la FNAB.

La résilience, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de la capacité d'une ferme à s'adapter aux fluctuations et à supporter les perturbations, à se prémunir contre les risques climatiques, sanitaires, économiques et politiques et à les anticiper.

Plusieurs facteurs contribuent à renforcer cette capacité. Il faut savoir préserver des marges de manœuvre pour ajuster ses décisions, maintenir de la diversité, être capable de changer de manière radicale, apprendre des difficultés passées. Les réseaux pour se former et partager les expériences sont une véritable ressource.

La résilience, un autre regard sur la performance des fermes

La recherche de l'optimisation technico-économique au sein des fermes peut s'opposer à la résilience, car elle va de pair avec une réduction des marges de manœuvre et des leviers pour s'adapter, et limite donc la capacité à faire face aux aléas. L'AFOCG du Pays Basque, structure d'accompagnement des producteurs en gestion et comptabilité, avait remarqué que certaines fermes qui avaient de bons résultats technico-économiques se retrouvaient rapidement fragilisées en cas de crise ou dans des contextes incertains et changeants. Ses travaux sur la résilience des fermes en élevage ovin lait concluent ainsi que les fermes qui ont les meilleurs résultats technico-économiques ne sont pas forcément les plus résilientes.

© APLB Grand-Est

L'agriculteur au centre de la résilience

La résilience des fermes est bien entendu liée à leur structure, aux itinéraires techniques et/ou à la conduite d'élevage, à la diversité des productions, des ateliers, etc., mais elle passe tout d'abord par la capacité de résilience du pilote, c'est-à-dire ses capacités d'anticipation, d'apprentissage, son appartenance à des réseaux d'entraide, etc. La résilience est donc une notion théorique, qui fait bien écho à des questionnements et des pratiques de terrain. Elle fait son chemin dans notre réseau et va nous permettre d'interroger nos pratiques et d'aller plus loin dans l'accompagnement des agriculteurs bio.

Sources : Interventions de Benoît DEDIEU (chef de département de l'INRA SAD) et Gabrielle SICARD (chargée de mission InterAFOCG), lors du séminaire national organisé par la FNAB le 21 janvier 2015.

© ARDAB

- Dans une prochaine lettre, nous présenterons l'approche de la résilience d'un groupe d'éleveurs laitiers bio de l'Aveyron.
- Retrouvez le compte-rendu de la table ronde sur la résilience (séminaire national FNAB de restitution des travaux de Rep'AIR du 21 janvier 2015).
- Découvrez la publication récente du Commissariat général au développement durable « *Société résiliente, transition écologique et cohésion sociale : études de quelques initiatives de transition en France, premiers enseignements* ».

Dynamiques territoriales

Les échanges de proximité, une solution pour favoriser la résilience et l'autonomie

Le GABNOR, groupement des producteurs bio du Nord-Pas-de-Calais et membre du réseau FNAB, a mis en place une bourse aux fourrages bio suite à une année climatique sèche durant laquelle de nombreux éleveurs ont manqué de fourrage. François BONAMY, éleveur dans l'Avesnois, s'est inscrit dans cette démarche qui lui a permis d'optimiser la ration de ses vaches et de sécuriser ses approvisionnements en fourrage bio.

Dépannage « aléatoire » en année de sécheresse

En 2010, année de sécheresse, François, éleveur laitier bio dans l'Avesnois, zone bocagère du Nord-Pas-de-Calais limitrophe de l'Artois-Cambrésis, zone de production spécialisée en grandes cultures, est à la recherche de fourrage bio. Il entre alors en contact avec un producteur de la Somme qui livre déjà du fourrage à un collègue voisin et lui vend à un prix très élevé 17 tonnes de fourrage de qualité médiocre. Il achète également à un producteur de Bourgogne 55 tonnes de fourrage de très haute qualité à un prix intéressant, le transport étant effectué par des camions revenant à vide dans le secteur.

François BONAMY

L'année suivante, la sécheresse sévit une nouvelle fois. Le GABNOR décide alors de mettre en place une bourse aux échanges qui permet de mettre en relation l'offre et la demande : en fonction de ses besoins et de sa localisation géographique, chaque éleveur peut prendre contact avec des collègues polyculteurs proposant des fourrages bio. François découvre alors qu'un producteur de grandes cultures bio assez proche de chez lui peut lui vendre de la luzerne.

Vers une démarche pérenne

Avant ces deux années de sécheresses (2010 et 2011) qui ont vu sa récolte de foin être divisée par deux, François n'avait pas de besoin d'approvisionnement. « *Pendant ces deux années, j'ai dû acheter une part importante de foin de dactyle/luzerne* » se souvient-il. « *Cela m'a permis d'améliorer la composition de la ration des vaches laitières en l'incorporant en début de repas* ». Durant la formation organisée par le GABNOR pour pérenniser la bourse aux échanges au-delà des années de sécheresse, François est amené à calculer ses besoins prévisionnels fourragers. Le calcul montre qu'il est intéressant pour lui d'acheter environ 30 tonnes de foin de dactyle/luzerne tous les ans afin de sécuriser son bilan fourrager.

Il s'engage alors à acheter tous les ans à son voisin polyculteur bio une quantité minimum de sa production de foin de luzerne. Cette démarche, qui ne diminue pas son autonomie, lui procure une sécurité en cas d'année sèche et augmente la résilience de son système.

En appui à la bourse aux échanges, le GABNOR propose aux polyculteurs des formations afin qu'ils se réapproprient les techniques de fenaison (adapter le pourcentage de dactyle dans les semis, faner au bon moment, conserver les feuilles riches en protéines…) et comprennent mieux les besoins des éleveurs. Pour François, ces formations sont importantes et facilitent un partenariat de long terme entre éleveurs et polyculteurs bio, basé sur la compréhension des besoins et contraintes de chacun.

Cette expérience et bien d'autres sont à découvrir dans le recueil présenté dans l'article suivant.

> **Parole d'éleveur**
>
> Pour avoir un foin de luzerne de qualité, notamment les années déficitaires, je suis prêt à payer le prix nécessaire et à jouer le jeu de la régularité.
>
> François BONAMY

Rappel réglementaire : le lien au sol en AB

L'éleveur doit principalement produire l'aliment destiné à ses animaux sur l'exploitation elle-même. Le principe est de favoriser les systèmes de polyculture élevage pour leur intérêt agronomique, de limiter les transports et d'induire une approche globale de la ferme. L'autonomie alimentaire est, en effet, gage de traçabilité et d'efficacité économique sur le long terme. La réglementation fixe qu'au moins de 60 % de l'aliment des herbivores doit être produit sur l'exploitation. Si la surface d'une ferme est insuffisante pour assurer l'alimentation des animaux (SCOP et fourrages) et/ou si les conditions pédoclimatiques de l'exploitation ne permettent pas la culture de céréales/oléoprotéagineux pour nourrir les animaux, l'aliment doit provenir d'autres exploitations bio de la même région. Les échanges de proximité entre éleveurs et polyculteurs bio peuvent, si besoin, compléter le manque d'aliment d'une ferme au regard de la réglementation et au-delà améliorer l'autonomie à l'échelle locale.

En France, la région est définie comme la région administrative, ou, à défaut, le territoire national. Cette définition est soumise à interprétation et ne s'applique pas de la même manière dans tous les pays d'Europe. Ce point fait partie des débats actuellement en cours sur la révision du règlement bio européen.

« Des échanges pour cultiver l'autonomie des fermes bio »

Le recueil « *Des échanges pour cultiver l'autonomie des fermes bio* », réalisé par le réseau FNAB, vient de paraître. Il vise à favoriser l'autonomie des fermes bio.

Face aux aléas climatiques, à la fluctuation des prix des aliments du bétail, aux difficultés de valorisation des cultures fourragères dans les systèmes de grandes cultures bio, il est primordial de conforter l'autonomie des fermes bio. Les échanges directs et de proximité entre polyculteurs et éleveurs bio au sein des territoires renforcent leur autonomie respective : par un gain agronomique et économique pour le polyculteur, par la sécurisation de ses besoins en fourrages et l'amélioration de la qualité des rations pour l'éleveur.

Des structures du réseau FNAB se sont saisies de la problématique il y a une dizaine d'années et ont mis en place des outils pour favoriser ces échanges : bourses d'échanges, formations, outils d'accompagnement des producteurs. La demande croissante des producteurs bio d'organiser ces échanges de proximité au sein des territoires a conduit le réseau FNAB à réaliser ce recueil d'expériences.

Ce recueil rappelle quelques notions de base (réglementation sur les échanges de matières premières notamment) et présente les outils disponibles. L'objectif est que l'expérience des uns profite à ceux qui souhaitent s'investir sur ce sujet.

▸ Le recueil est disponible sur le site de la FNAB. Vous pouvez également commander des exemplaires papier.

Soutien aux démarches collectives : lancement des GIEE

Inscrit dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt fin 2014, le dispositif des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) vise à soutenir les *« collectifs de producteurs s'engageant dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux »*.

Le lancement du dispositif

En 2014, un appel à projets en faveur de l'agro-écologie a préfiguré les GIEE. Suite à cette phase expérimentale, les démarches de reconnaissance officielle des GIEE ont été lancées via un dispositif d'appels à projets régionaux. Les six premiers GIEE ont ainsi été reconnus le 21 février 2015 par le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, Stéphane LE FOLL.

Quel intérêt pour les producteurs bio ?

Par la reconnaissance en tant que GIEE, les démarches collectives de producteurs peuvent accéder aux aides « classiques » pour construire et mener leur projet soit de façon prioritaire, soit avec des bonifications. De plus, la communication sur le projet, le collectif et les pratiques développées en AB sera facilitée par la « labellisation » GIEE. Enfin, ce type de démarche officielle peut permettre de mobiliser plus aisément des partenaires techniques, économiques ou des équipes de recherche sur des thèmes innovants mis en œuvre par les producteurs bio. Des moyens complémentaires sont également mobilisables pour l'animation des projets, via des fonds nationaux (Casdar, France AgriMer…) ou européens (FEADER via les PDR régionaux), tous mobilisables au titre du développement agricole et rural. Cela peut donc constituer une opportunité de lancer une dynamique collective sur un projet territorialisé qui vous tient à cœur.

Quels critères pour les projets ?

Potentiellement, tous les thèmes sont éligibles pour faire reconnaître un GIEE. Pour être retenus et validés, les projets doivent être déposés auprès de la DRAAF et répondre au cahier des charges de l'appel à projets régional (disponible ici). Après instruction, l'avis de la COREAMR est demandé. Cet avis doit être positif sur chacun des trois volets de la triple performance (économique, environnementale et sociale), mais il doit aussi être favorable en ce qui concerne la pertinence technique du projet et la plus-value collective. Des critères complémentaires d'évaluation portent sur la pertinence du (ou des) partenariat(s), l'innovation, la pérennité, les modalités d'accompagnement du projet et les possibilités de transférer les acquis du projet au-delà du seul groupe des producteurs concernés.

Pour aller plus loin

Les circulaires définissant les modalités de reconnaissance des GIEE ont été publiées en novembre 2014 et février 2015. Les appels à projets régionaux ont été lancés début 2015. Chaque région a son propre cahier des charges et son propre calendrier ; ainsi certains appels à projets sont d'ores et déjà clos. Pour savoir si des initiatives ont été lancées dans votre région, vous pouvez contacter votre GRAB/GAB et profiter de la mutualisation de toutes les expériences suivies et accompagnées par le réseau FNAB.

Ressources :

- La présentation générale des GIEE par le ministère de l'Agriculture ;
- Les aides mobilisables pour l'animation des GIEE ;
- L'instruction technique cadrant les modalités de dépôt des dossiers de GIEE et son rectificatif ;
- La liste des appels à projets GIEE régionaux et leur calendrier respectif (à suivre la prochaine vague d'AAP 2015).

© CGA Lorraine

Agenda

18 et 19 septembre 2015 (Lurs, 04)

Le colloque «*À la croisées des Invisibles, actes II*», mis en place par les vétérinaires solidaires Zone Verte, est ouvert à tous ceux souhaitant s'ouvrir à des thèmes rarement abordés et échanger avec d'autres éleveurs préoccupés par le vivant.

3 novembre 2015 (Clermont-Ferrand, 63)

Dans le cadre d'un programme de recherche-action CASDAR «*Santé animale et dynamique de groupe : une vraie synergie*» piloté par l'ITAB, des enquêtes ont été menées auprès d'éleveurs, de vétérinaires et de techniciens en santé animale pour analyser le «*rôle des groupes d'éleveurs dans la maîtrise et la prévention en santé animale*». La restitution de ce programme sera prolongée par des débats en ateliers.

5 et 6 novembre 2015 (Dijon, 21)

Les 4èmes rencontres nationales du travail en élevage, organisées par le Réseau Mixte Technologique (RMT), co-animées par l'Institut de l'élevage, l'Inra et les Chambres d'agriculture, seront consacrées à la prise en compte du travail pour accompagner les transformations de l'élevage vers la multi-performance et contribuer à la vitalité des territoires ruraux. Quelques-uns des thèmes qui seront abordés : l'attractivité des métiers, la santé au travail, la durabilité sociale des exploitations, etc.

© Agrobio Poitou-Charentes

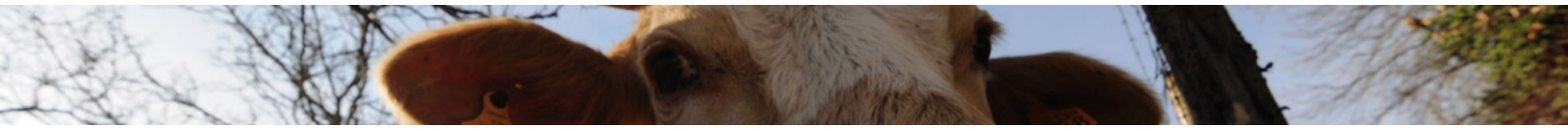

Directrice de publication : Stéphanie PAGEOT (FNAB)
Comité de rédaction : Jacques CHIRON (LBF), Basile GAUBERT (Corabio), Éric GUIHERY (FNAB), Anne UZUREAU (CAB Pays-de-la-Loire), Cécile VIRIAT (OPABA)
Coordination : Claire TOURET (FNAB)
Rédaction : Clara GASSER, Anne HAEGELIN, Claire TOURET (FNAB), Catherine ROFFET (vétérinaire, GAB 44)
Secrétariat de rédaction : Marion WADOUX (FNAB)
Conception graphique : Compote de Com' (www.compote-de-com.com)
Maquettage : Arthur BRUNET (FNAB)
Photo de couverture : Antoine COUTURIER (Corabio)

FNAB
Fédération Nationale d'Agriculture BIOLOGIQUE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

Cette publication bénéficie du soutien du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt. Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée.